[synthèse]







ÉTUDE DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA NORMALISATION SUR LES INDUSTRIES MÉCANIQUES

DÉCEMBRE 2017

LA NORMALISATION VOLONTAIRE, ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE POUR LES ENTREPRISES DE LA **MÉCANIQUE**

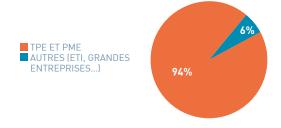


Après s'être intéressés en 2016 aux bénéfices économiques des normes volontaires tous secteurs économiques confondus, AFNOR et l'UNM (Bureau de normalisation sectoriel de la mécanique, du caoutchouc et de l'acier) ont réalisé un focus sur la filière de la mécanique. Un secteur qui se caractérise par une **forte proportion de PME**: il leur doit 58 % de son chiffre d'affaires total (données INSEE 2016).

Les résultats viennent conforter et amplifier ceux de 2016 : quand une entreprise du secteur de la mécanique élabore et applique les normes volontaires, elle en tire un vrai bénéfice, visible sur son compte de résultats.

Comme en 2016, l'étude sectorielle a été menée par le BIPE et couvre 56 codes NAF assimilés à la mécanique : fabrication de machines, composants mécanique, quincaillerie, découpage, emboutissage, etc.

STRUCTURE DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA MÉCANIQUE (2017)



En France, 94 % des entreprises dans le secteur de la mécanique sont des PME.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (123,8 MILLIARDS D'€ EN 2016)



Dans les **58 % du CA** réalisé par les entreprises de moins de 250 salariés, la part réalisée par les entreprises de 20 à 250 salariés est relativement importante : 39 %.







La participation directe ou indirecte au processus de production des normes (participation aux instances de normalisation françaises, européennes et internationales entre 2010 et 2015) a été croisée avec de nombreux agrégats économiques propres à ces industries (croissance du chiffre d'affaires, taux d'export, variation de l'excédent brut d'exploitation, etc.). Au global, plus de 100 000 comptes d'entreprises ont été traités pour réaliser cette étude.

3 agrégats ont été isolés : la croissance du chiffre d'affaires, le taux d'export et l'excédent brut d'exploitation.



La participation à des commissions de normalisation agit comme un accélérateur d'activité : les entreprises de la mécanique qui s'impliquent connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires de 23 % supérieure à celle des entreprises en moyenne nationale, sur les cinq dernières années. En d'autres termes, l'entreprise de mécanique investie en normalisation volontaire, fût-elle une PME, se développe plus vite que celle qui ne l'est pas : 1,23 % de croissance par an contre 1 %. C'est d'autant plus vrai quand l'entreprise participe directement, parallèlement aux actions du syndicat professionnel auquel elle adhère. Et c'est encore plus vrai quand l'entreprise siège dans plusieurs commissions. À noter que, tous secteurs

confondus, ce surcroît de performance était de 20 % selon l'étude 2016. La mécanique fait



3 points de plus!

La participation à des commissions de normalisation facilite l'exportation. En effet, les entreprises de la mécanique s'impliquant dans des structures de normalisation internationales ou européennes (ISO, IEC, CEN et CENELEC) connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires à l'export 20 % plus forte que le taux observé en moyenne nationale sur l'ensemble des entreprises de la mécanique, investies ou non en normalisation, sur les cinq dernières années. Quand une entreprise-type augmente ses ventes à l'export de 1 % chaque année, l'entreprise siégeant dans une commission de normalisation internationale, les augmente de 1,2 %.

On retrouve là le bénéfice des normes volontaires comme gages d'interopérabilité. Elles permettent de se présenter à l'export et de répondre à des appels d'offres avec une technologie, un service ou une organisation reconnues et partagées, évitant au client de se sentir prisonnier d'une technologie ou d'un système fermé. Ce langage commun se joue des frontières géographiques avec une solution de référence fiable dont la légitimité est garantie internationalement par et pour les professionnels. À noter que, tous secteurs confondus, ce surcroît de performance était de 19 % selon l'étude 2016. La mécanique fait 1 point de plus!



La participation des entreprises de la mécanique aux comités de normalisation internationaux a toujours pour effet de doper la croissance de leur excédent brut d'exploitation (EBE). En clair, l'implication en normalisation volontaire, a fortiori dans les instances de normalisation internationales, génère non seulement du chiffre d'affaires supplémentaire (CA) mais du chiffre d'affaires rentable (l'excédent brut d'exploitation, c'est-à-dire le résultat économique généré par l'activité courante de l'entreprise). Cette implication est le premier facteur de surperformance (à hauteur de 26 %), avant l'achat de normes volontaires (15 %). Le fait de participer à plusieurs commissions crée un effet multiplicateur. Défendre ses intérêts et faire entendre sa voix, ça paye!









CE QU'ILS EN DISENT

- « Dans les commissions de normalisation, nous rencontrons des fournisseurs, des clients et des concurrents. Cela nous offre de nouvelles opportunités de marchés. »
- « La participation aux commissions de normalisation est un vrai argument de vente. Nos clients apprécient notre implication et c'est pour eux un gage de gualité. »
- « La participation aux commissions de normalisation est un gage de crédibilité vis-à-vis de nos clients. Si nous ne participions pas, certains contrats n'auraient probablement pas été gagnés. »
- « La participation directe à des commissions de participation permet de faire entendre notre voix et de ne pas subir les décisions de nos concurrents. Cela nous aide à maintenir notre position sur le marché. »
- « La participation aux commissions de normalisation facilite le commerce à l'international. Grâce à l'UNM, notre entreprise a à disposition toutes les informations techniques et technologiques nécessaires à notre implantation. »
- « En participant à des commissions, notre entreprise est capable de repérer les marchés facilement pénétrables. En effet, les sujets d'interopérabilité y sont très souvent discutés et précisent points communs et différences des marchés internationaux. De vraies opportunités de marché sont alors mises en valeur. »

À PROPOS DES NORMES VOLONTAIRES

Une norme volontaire est un cadre de référence, positif et vertueux, qui vise l'amélioration continue des produits, services ou pratiques, au bénéfice de tous : des consommateurs, des entreprises et de la collectivité au sens large. Elle définit les exigences et fixe les standards en matière de qualité, de sécurité, de performance.

Tout le monde peut participer à la création d'une norme. Celle-ci est élaborée par consensus entre l'ensemble des parties intéressées. Elle revêt un caractère volontaire, tout acteur pouvant ou non s'y référer















À PROPOS D'AFNOR

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il entretient et publie la collection de toutes celles qui existent, anticipe celles à venir, et accompagne leur création aux niveaux français, européen et international.

En véritable moteur de cette démarche, AFNOR accompagne celles et ceux qui, par leur expertise, veulent poser les bases de l'économie et de la société de demain. Un soutien unique et indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner la France à l'international. www.normalisation.afnor.org



À PROPOS DE L'UNM

L'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique) est le bureau de normalisation sectoriel propre au domaine de la mécanique, du caoutchouc et de l'acier, travaillant par délégation d'AFNOR. Agréé par le ministère chargé de l'industrie, l'UNM a pour domaine de compétences la normalisation des produits sidérurgiques et des produits et techniques relevant des industries mécaniques et transformatrices des métaux et élastomères (à l'exclusion des pneumatiques) ainsi que du soudage et de ses applications. L'UNM au service des acteurs économiques qui apportent, au sein des commissions de normalisation, leurs expériences, leurs attentes, leurs besoins, et contribuent ainsi à l'élaboration de documents normatifs qui leur sont destinés. www.unm.fr



À PROPOS DU BIPE

Créé en 1958 à l'initiative des pouvoirs publics et de grandes entreprises françaises, le BIPE est une société indépendante d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des entreprises privées et des pouvoirs publics. Le BIPE a acquis depuis plus de 50 ans, une capacité d'accompagnement stratégique originale croisant pluridisciplinarité, expertises sectorielles, éclairage prospectif et puissance de la modélisation économique. L'apport du BIPE se situe dans sa capacité à quantifier, prévoir, anticiper l'évolution des secteurs, des acteurs et de l'environnement économique à partir de différents savoir-faire quantitatifs (prévision économique, socio-démographie, etc.) et qualitatifs (prospective, segmentation marketing, analyse stratégique). www.lebipe.com

es normes de **demain** se préparent **aujourd'hui.** Et certainement pas sans vous!

norminfo.afnor.org



